

RÈGLEMENT RCA13 210002

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2013, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA13 210002

Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements.

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 11 juillet 2013.

QUE copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 102, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 17 juillet 2013

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement